



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 24 JANVIER 2018 à 20h00**

**Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Excusé : 1 – Absents : 3**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2017**

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/10/2017 et le 31/12/2017 dans le cadre de sa délégation générale.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'accomplissement de la formalité**

#### **III – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises durant l'année 2017, concernant l'acquisition de terrains ou biens immobiliers à titre onéreux ou à titre gracieux.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'accomplissement de la formalité**

#### **IV – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

Considérant l'accroissement d'activités des services techniques compte tenu de la construction ou de l'achat de nouveaux bâtiments publics,

Considérant que pour assurer la recherche d'économies de gestion et l'amélioration dans l'exploitation des bâtiments aussi bien sur le plan environnemental que technique, il convient de renforcer les effectifs avec du personnel autonome et expérimenté,

Monsieur le maire propose de créer un poste afin de seconder le Directeur des Services Techniques dans ses tâches. **ADOPTÉ PAR 20 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**

#### **V – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR**

La Trésorerie Principale demande l'admission en non-valeur pour un montant de 27,33 € correspondant à plusieurs dettes anciennes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VI – DÉNOMINATION DE LA FUTURE MAISON MÉDICALE**

Afin de faciliter les démarches administratives inhérentes à la construction de la future maison médicale, la SEMCODA demande à la commune de dénommer et préciser l'adresse de ce bâtiment.

Il est proposé de le dénommer « **RÉSIDENCE SIMONE VEIL** ». Ce projet sera situé aux 2 et 4 rue Emile Vernay et 2,4 et 4 bis rue du Stade.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VII – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE POUR ACTION « BÉBÉ LECTEUR »**

Le Département du Rhône développe une action « Bébé lecteur » en vue de familiariser, dès le plus jeune âge, les enfants à l'univers du livre et des mots, tout en créant, autour des adultes, des conditions qui les incitent à fréquenter les bibliothèques, toutes générations confondues.

Pour ce faire, une convention à intervenir entre le Département du Rhône et la Commune doit être signée.

La remise de l'album « bébé lecteur », aux parents d'enfants nés dans l'année ou adoptés de moins de 3 ans, sera assortie d'une exonération d'un an des droits d'inscription à la bibliothèque pour tous les membres de la famille non-inscrits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VIII – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'accomplissement de la formalité pour les syndicats suivants :

1. S.M.N.D. (Syndicat Mixte Nord Dauphiné),
2. SIEPEL (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais),
3. C.C.E.L. (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais).

La séance est levée à 20h17.